

**SM le Roi pose à Figuig
la première pierre d'un centre
de formation féminine et visite
la coopérative Al-Massira**



LIRE EN PAGE 2

**Météo
Les perturbations
actuelles persisteront
durant cette semaine**

LIRE EN PAGE 2

FAR-ASS : 1-0

**L'essentiel a été
assuré pour les
Militaires**



PH. ZNAIDI

LIRE EN PAGE 14

L'opinion

E-mail : lopinion@lopinion.ma

DIRECTEUR : MOHAMED IDRISSE KAÏTOUNI

REDACTEUR EN CHEF : JAMAL HAJJAM

Lundi 21 Décembre 2009/ 4 Moharram 1431 - ISSN 0851-0288-Dépôt légal 04/1965 - Numéro 15.993

Dans la déclaration finale du Sommet panafricain
sur les collectivités locales à Marrakech

Renforcer la décentralisation effective des pouvoirs des décideurs

Les organisations syndicales et paysannes appelées
à contribuer au succès du Pacte mondial pour l'emploi



DNES À MARRAKECH ABDELILAH CHANNAJE

L rideau est tombé hier, à Marrakech, sur les travaux de la 5ème édition du sommet panafricain sur les collectivités locales (Africités 5). Des travaux qui sont sanctionnés par l'adoption d'une déclaration finale. Une déclaration qui reprend toutes les recommandations telles qu'elles ont été transmises par les animateurs des sessions.

Ainsi, au niveau de la session thématique «Adopter les politiques environnementales locales : eau, énergie, sols, patrimoine», les ministres sont invités à «renforcer la décentralisation effective des pouvoirs de décideurs, des moyens à la disposition des élus locaux, et les mécanismes d'appropriation par les collectivités locales».

Ils sont aussi appelés à «prendre des mesures énergétiques pour renforcer l'implication des acteurs locaux au niveau de la formulation des politiques nationales portant sur l'eau, l'énergie renouvelable, la foresterie et les sols».

Les ministres sont tenus également à «promouvoir l'aménagement intégré des ressources naturelles et la gestion durable des territoires», à «assurer l'insertion des politiques environnementales locales et de développement durables

SUITE EN PAGE 3

Lire en page 3

Les recommandations des sessions thématiques

Faire participer les populations et les forces vives
locales à la gestion des programmes de
développement et de lutte contre la pauvreté

Le Prix de la décentralisation
attribué au Maroc

Le Maroc et le Cameroun signent un mémorandum
d'entente dans le domaine de la décentralisation

LIRE EN PAGE 3

**M. Tawfiq H'jira,
invité du groupe
istiqlalien à la
Chambre des
Conseillers**



Dans le cadre des rencontres qu'il organise régulièrement avec les membres du gouvernement, le groupe istiqlalien « Pour l'Unité et l'Egalitarisme » à la Chambre des Conseillers recevra, demain mardi 22 décembre, M. Ahmed Tawfiq H'jira, ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Développement spatial.

En page 8

**Spécial-Soirée de remise
des Prix aux lauréats de notre
Grand Concours de Mots fléchés**

M. Saâd El Alami,
devant la Chambre des Représentants :

Augmentation des indemnités des anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération

Répondant à une question orale du groupe istiqlalien «Pour l'Unité et l'Egalitarisme» à la Chambre des Représentants, M. Mohamed Saâd El Alami, ministre chargé des relations avec le Parlement, a affirmé, mercredi dernier, que le Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération (HCARMAL) ne cesse de déployer des efforts en vue d'améliorer la situation de cette catégorie de citoyens, notamment à travers la révision et le relèvement réguliers de leurs pensions.

Il a rappelé à ce sujet que depuis janvier 2002 et conformément à la loi 53.02, le montant mensuel global de ces indemnités est passé de 500 à 840 dhs pour les anciens résistants et membres de l'A.L et



SUITE EN PAGE 2

Les Marocains expulsés d'Algérie réclament des excuses officielles de l'Etat algérien



PH. BOUTALEB

LIRE EN PAGE 2 L'ARTICLE D'ESSAÏD ALLALI

CASABLANCA

Emballages et sacs en matière plastique pour les produits de consommation

Le contrôle de conformité
à la norme marocaine
sera lancé le 2 janvier



Campagne de l'AMP pour une prise en charge à 100%
par l'AMO des malades atteints de polyarthrite rhumatoïde

150.000 femmes marocaines en sont atteintes, les frais de
soins très onéreux et l'AMO ne couvre que 70% des frais

Les 30% des frais assumés par les
malades représentent 10 fois le SMIG

LIRE EN PAGE 4

Climat : Copenhague, un accord à minima mais élargi à tous

LIRE EN PAGE 6

Chambre des Conseillers /Projet de loi de finances 2010

EL ANSARI :

Des choix éminemment sociaux



INTERVENANT mercredi dernier dans le cadre de la discussion du projet de loi des finances 2010, M. Mohamed Ansari, président du groupe istiqlalien à la Chambre des Conseillers a exposé dans le détail l'appréciation du groupe envers ce projet pour, ensuite, lui apporter son soutien en raison, explique-t-il, de son souci de préserver l'intérêt supérieur du pays et de l'acceptation par le gouvernement de pas moins de 14 amendements introduits par la majorité.

LIRE EN PAGE 3

Réforme de la justice

La médiation a du mal à percer

PAR MAÎTRE MOHAMMED BELMAHI

DANS notre pays connu par ses préférences pour la culture de compromis, la médiation conventionnelle, cette méthode amiable de résolution des contentieux peine à s'imposer, y compris devant les tribunaux.

Or face à l'augmentation du prix des produits de consommation, n'est il pas opportun de désigner un médiateur ? Concernant les greves et les litiges au sujet des crédits de consommation, ne faut il pas recourir à la médiation ? Les exemples peuvent être multipliés.

LIRE EN PAGE 2